



Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Outils

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), qui apporte une expertise aux projets créateurs d'emplois d'utilité sociale, a pour mission d'aider les associations à se consolider économiquement et à se développer.

Il s'adresse aux associations, aux coopératives et à des structures d'insertion qui ont identifié des difficultés nécessitant un appui professionnel externe. Il accompagne l'association autour de son projet et établit un diagnostic partagé. Des ingénieries de suivi par un prestataire sont alors mises en place et financées (à hauteur de 3600€ en moyenne).

Quel objectif ?

Proposer un conseil et un accompagnement gratuit aux associations et aux structures d'insertion par l'activité économique pour les aider à renforcer et à développer leurs activités.

Pour qui ?

- Les associations
- Les structures coopératives
- Les structures d'insertion par l'activité économique

Quelles modalités ?

Le dispositif local d'accompagnement se déroule en trois étapes :

- Diagnostic : identification des atouts, faiblesses, projets potentiels ; premières pistes (organisationnelles, stratégiques, financières, etc.) sur lesquelles agir et évaluation des besoins d'accompagnement pour résoudre les difficultés et favoriser la consolidation de l'activité.
- Expertise : à l'issue de ce diagnostic partagé, une convention tripartite est établie. Le DLA mobilise (et prend en charge) un ou plusieurs experts pour une mission d'appui-conseil auprès de la structure. Celle-ci peut bénéficier d'un accompagnement individuel (plan de communication, comptabilité analytique, outils de gestion ou de management, refonte du projet, etc.) ou collectif avec d'autres structures du territoire.
- Suivi : le dispositif prévoit un suivi et une évaluation de l'intervention mise en œuvre, il assure un accompagnement dans le temps. En cas de besoin, de nouvelles actions d'accompagnement peuvent être mises en place.

Quel financement ?

Ce dispositif est financé par la Caisse des Dépôts de Bretagne, la Région, l'État et les Conseils Généraux.

Les avantages du DLA ?

- Un regard extérieur porté sur l'organisation de votre structure
- La mise en œuvre d'un accompagnement sur mesure
- L'intervention d'un expert aux compétences adaptées à vos besoins
- Un suivi sur le long terme incluant, le cas échéant, la perspective d'un accompagnement complémentaire
- Une orientation éventuelle vers d'autres structures ressources pour une action complémentaire
- Si nécessaire, un accompagnement de votre consolidation financière par le biais d'avances en fonds propres.

[Les contacts en Bretagne](#)

[RESAM](#)

7, place du Dossen - 29600 MORLAIX
T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019) | M : contact@resam.net